

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 AVRIL 2015

Suite à une convocation du 07 avril 2015, les membres du Conseil Municipal de la commune de Marcilly sur Seine se sont réunis le 14 avril 2015 à 20 h 30 à la mairie sous la présidence du Maire Jacques-Henri RAMBAUD.

Présents : Jacques-Henri RAMBAUD, Valérie MAYEUX, Michel DOYEN, Eric BOURGEOIS, Bernard PLÉAU, Pierre BABINOT, Patrick MULLER, Dominique NOLLEZ, Patrick LACOUR, Claude GENTY, Jean-Claude LACAUGIRAUD, Benoit BASSAC, Samuel PATÉ, Pascal DOYEN, Hélène MULLER.

Absent : Néant

Secrétaire : Valérie MAYEUX

Public présent: Dominique BARRAULT

Avant de commencer l'ordre du jour, le Maire demande de rajouter un sujet à l'ordre du jour : l'annulation du lotissement.

Ordre du Jour

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité. L'ordre du jour est suivi.

1. INRAP / ANNULATION DU PROJET LOTISSEMENT

Compte tenu du montant du devis prévisionnel des fouilles archéologiques qui nous sont imposées (plus de 150 000 €), le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler purement et simplement le projet du lotissement des Chenevières. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

2. APPROBATION COMPTE DE GESTION 2014 DU RECEVEUR

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que des comptes de tiers, l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant sur le bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que les opérations sont régulières,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01/01/2014 au 31/12/2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur l'exécution du budget 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2014, par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de notre part.

3. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et L. 1612-12 et 13,
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005,
Vu le compte de gestion transmis par le Trésorier d'Anglure,
Considérant qu'il appartient à l'assemblée de se prononcer sur l'arrêté des comptes de l'exercice précédent,
Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuées par l'ordonnateur,
Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité de donner acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- de constater les identités et les valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrées et de sorties, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser inscrits,
- d'arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

		dépenses	recettes	Solde (+ou -)
Section de Fonctionnement	Résultats propres de l'exercice	252 914.84	290 721.83	37 806.99
	Solde antérieur reporté (ligne 002)		128 005.10	128 005.10
	Excédent ou déficit global			165 812.09
Section d'investissement	Résultats propres de l'exercice	51 314.87	80 759.55	29 444.68
	Solde antérieur reporté (ligne 001)	-4 870.61		-4 870.61
	Solde d'exécution positif ou négatif			24 574.07
Restes à réaliser au 31 décembre	Fonctionnement			
	Investissement	130 517.04		- 130 517.04
Résultats cumulés (y compris les RAR)				59 869.12

4. AFFECTATION DES RESULTATS.

Après avoir voté le compte administratif 2014 le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote l'affectation des résultats suivants :

- ❖ Report en section de fonctionnement (ligne 002 en recettes) du montant de 165 812.09 €
- ❖ Report en section d'Investissement (ligne 001 en recettes) du montant de 24 574.07 €
- ❖ Affectation au compte 1068 de 130 517.04 €

5. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Après proposition, le Conseil Municipal vote, à l'unanimité, le budget primitif 2015 ainsi :

DEPENSES ET RECETTES	MONTANT
FONCTIONNEMENT	414 754.09 €
INVESTISSEMENT	299 593.20 €

6. VOTE DES TAXES LOCALES

Le Maire propose la reconduction des taux sans augmentation pour l'année 2015.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, à l'unanimité, décide de **ne pas augmenter** les taux des taxes locales pour l'année 2015 qui sont ainsi :

	2014	2015
TAXE HABITATION	5.71 %	5.71 %
TAXE FONCIERE BATI	5.78 %	5.78 %
TAXE FONCIERE NON BATIE	4.92 %	4.92 %
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	6.11 %	6.11 %

7. AFFAIRES DIVERSES:

❖ Plan Local d'Urbanisme

Le Maire a lancé un appel d'offre, 3 cabinets ont été consultés, dont le CDHU. Les réponses nous parviendront pour le 15 mai.

❖ Gendarmerie

Avec l'aide efficace de la gendarmerie d'Anglure, le Maire a fait évacuer le véhicule Xantia qui stagnait depuis bien longtemps devant le 6 Avenue des Tilleuls.

❖ Chasse aux œufs

La chasse aux œufs 2015 a été une réussite, en particulier au niveau de la météo et de sa fréquentation. 9 kgs d'œufs ont été ramassés par les enfants ravis de cette matinée.

❖ Personnel communal

Le Maire informe que Madame GARNESSON a souhaité être détachée dans le cadre des Décharges d'Activité de Service (DAS) en vertu du décret n°2014-1624 du 24 décembre 2014 pour une durée de 12h par semaine correspondant à son contrat d'employée aux services techniques, à compter du 13 avril. Elle ne sera pas remplacée dans son emploi.

❖ Cérémonie du 8 mai

Cérémonie au monument aux morts à 11h30. La section Histoire et Patrimoine de l'ASCM fera une exposition à la salle jaune, un vin d'honneur sera servi à proximité.

❖ Rapports des commissions

Commission des bâtiments

- **Chauffage de la salle des fêtes** : nous attendons la visite d'un spécialiste qui doit nous conseiller sur le mode de chauffage à adopter.
- **Mairie** : un plan a été établi afin de rénover le bureau accueil, la salle du Conseil et l'aménagement d'un bureau pour le Maire dans l'ancien local du cadastre.

Commission des évènements / fêtes

- Fête de la musique : le samedi 20 juin, sur le terrain de la plage. Tous les musiciens bénévoles sont les bienvenus. Chacun apportera son pique-nique.
- Brocante : la brocante du 31 mai sera organisée par MG ORGANISATION. Une buvette sera installée devant la maison des associations et tenue par les membres de différentes associations (anciens marins, historiens, membres du théâtre et bénévoles). Le barnum sera monté par les employés communaux le vendredi précédent.

La mairie a pris l'initiative d'écrire à tous les riverains qui souhaiteraient réserver devant leur domicile, afin de respecter les habitudes.

❖ **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Le PCS est pratiquement terminé, il a été rédigé lors de 2 réunions seulement. Sa relecture aura lieu le 6 mai. Un courrier a été adressé à tous les agriculteurs et entrepreneurs afin de lister le matériel susceptible d'être mobilisé en cas de catastrophe naturelle.

❖ **Inauguration aire de jeux**

L'inauguration officielle de l'aire de jeux aura lieu le mercredi 13 mai à 16h. Un goûter sera servi. Chaque enfant de 2 à 10 ans recevra une invitation personnelle.

❖ **Référendum**

Le Maire suggère que la population soit éventuellement consultée sous forme de référendum pour de grands travaux communaux. Le Conseil Municipal retient l'idée à l'unanimité.

❖ **Courses cyclistes**

Le Maire informe que 2 courses cyclistes organisées par le RS 10 traverseront le village les 10 mai et 21 juin.

❖ **Concerts**

Suite au décès de Monsieur LORENZINI, MUSISEINE n'a pas pu demander, à temps, toutes les subventions voulues. Afin de préserver les concerts organisés à l'église, l'association demande une aide supplémentaire exceptionnelle de 200 €. Le Conseil Municipal refuse avec 8 voix contre et 7 voix pour. Le Maire exprime ses regrets et espère que les concerts à l'église ne vont pas disparaître.

❖ **Equipements fitness**

Comme prévu le Maire présente 3 équipements pour le « parcours fitness » sur le terrain de la plage. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité. 2 autres équipements seront acquis en 2016. Ces éléments seront fournis à la couleur de la commune et l'ancien support de basket sera repeint.

Tour de table

Michel DOYEN demande que le chauffe eau des ateliers soit branché en tarif jour/nuit. Le Maire doit rencontrer prochainement EDF.

Eric BOURGEOIS demande la possibilité de remplacer le panneau d'agglomération en venant de Sézanne. Le Conseil Général sera consulté à ce sujet.

Pierre BABINOT précise qu'il a réparé l'éclairage du pignon de l'église.

Patrick MULLER informe qu'il a assisté à la réunion du syndicat des transports scolaires de Sézanne. Les cars seront équipés d'éthylotest à compter de la prochaine rentrée. Le syndicat prévoit l'achat de 2 cars, il n'y aura pas d'augmentation des frais de fonctionnement demandés aux communes adhérentes.

Dominique NOLLEZ communique les niveaux du sol en prévision de la construction du local du Canoé Kayak.

Claude GENTY demande que les jardinières de la mairie soient fleuries davantage pour l'hiver. Il précise qu'un couvre-joint est à changer sur un volet de la mairie.

Benoit BASSAC indique qu'il assistera à la réunion du syndicat de transport scolaire de Romilly le mercredi 15 avril. Il informe que l'intérieur de l'arrêt de bus sera repeint prochainement.

Il précise également que le CCAS n'est pas assez utilisé. Le Maire répond que c'est le cas depuis de nombreuses années et que ce ne sont pas des dépenses systématiques.

Samuel PATÉ regrette que le Conseil Municipal n'ait pas accepté l'effort financier de 200 € concernant MUSISEINE. Il demande qu'une publicité soit faite pour la fête de la musique notamment auprès des élèves du lycée.

Pascal DOYEN fait la même remarque que Samuel PATÉ quant à MUSISEINE. Il propose un éventuel fournisseur pour le paillage des massifs.

Dominique BARRAULT fait remarquer que la facture d'eau d'avril de la CCPA a été reçue après la date limite de paiement. Le Maire lui précise qu'un bug s'est produit lors de l'édition des factures et que la CCPA accepte, en conséquence, un règlement jusqu'à fin avril.

La séance est levée à 23h

Le Maire,

Jacques-Henri RAMBAUD,

